



Litige avec pages jaune france telecom

Par **siclaloi**, le **17/02/2015** à **17:05**

BoNJIUR marque de politessernje suis profession para médicale et installée depuis 7 ans sur mon lieu d'exercice.A l'époque j'ai fait ouvrir et créer une ligne professionnelle à l'adresse indiquée par mon bail ainsi que par le notaire (je suis propriétaire de la SCI qui me loue les locaux) Je travaille beaucoup grace au bouche à oreille et je ne me suis jamais posée la question de savoir si j'étais bien répertoriée sur les pages jaunes ,comme le prévoit pourtant mon contrat avec France Télécom.Je trouve cependant que mon cabinet évolue lentement et m'étonnait dernièrement de n'avoir jamais aucun appel de patients lambda "non envoyés par".Après vérification je constate que j'ai été oublié sur la parution des pages jaunes internet inclus.Depuis quand ?je ne sais pas.J'ai donc téléphoné à France télécom qui m'a expliqué que l'adresse que je leur avais donné et à laquelle ils se sont présentés pour le branchement ne correspondait pas avec l'adresse indiquée sur un document de la mairie de ma ville .Je leur ai demandé de modifier l'adresse si je m'étais trompée et ils m'ont indiqué que c'était impossible pour cause de 'concurrence déloyale'???rnJ'ai appelé la mairie qui m'a indiqué que l'adresse indiqué par l'agent de France télécom était fausse et la mienne juste incomplète .J'ai regardé les adresses signalés par mes voisins professionnels santé aussi dans le même immeuble et aucun n'indique la même adresse et ils figurent pourtant tous sur les pages jaunessans problème de concurrence déloyale évoquée.....concurrence qu'ils ont d'ailleurs largement développé contre moi puisque ce matin une nouvelle patiente m'a expliqué que effectivement l'an dernier ne me trouvant pas sur l'annuaire elle avait choisid'aller chez un confrère croyant que j'avais cessé mon activité .Le cadastre m'a fourni un document officiel mais pour l'instant France télécom me répond que l'adresse communiquée par ma ville n'est pas celle là .Je pense avoir perdu beaucoup de patients ,mon cabinet ne se développant pas alors que tous mes confrères croulent sous les appels et j'ai pourtant bonne presse autour des médecins du quartier qui eux me renvoient souvent des gens .Je désire obtenir dans un premier temps réinsertion de mon numéro mais aussi réparation du préjudice ;Comment dois je procéderrn**MERCI**

Par **moisse**, le **17/02/2015** à **18:25**

Bonsoir,
[citation]Je désire obtenir dans un premier temps réinsertion de mon numéro
[/citation]
Oui c'est normal.
Contrat à reprendre et vérifier les clauses pénales.
[citation]Je pense avoir perdu beaucoup de patients ,mon cabinet ne se développant pas[/citation]
Ha bon ?
Et pourtant dans le même paragraphe vous écrivez :
[citation] Je travaille beaucoup[/citation]
Le problème que vous exprimez est celui de la chance manquée.
Si vous voulez présenter et faire prospérer une demande, il va falloir mesurer et chiffrer objectivement vos prétentions.
Il va falloir aussi prouver la faute de votre prestataire.